

Séance publique du 10 juin 2002

Délibération n° 2002-0632

commission principale : proximité, ressources humaines et environnement

objet : **Créations, transformation d'emplois et revalorisation indiciaire**

service : Délégation générale aux affaires générales - Direction des ressources humaines - Service emploi-formation

Le Conseil,

Vu le rapport du 22 mai 2002, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

A - Créations d'emplois -

Délégation générale aux services urbains et à la proximité

Un groupe de travail a été constitué afin d'étudier les conséquences de la mise en place de l'ARTT en terme d'emplois dans les organisations fonctionnant en roulement 3 x8.

Le groupe de travail a conclu à la nécessité de créer six postes supplémentaires afin de garantir la continuité du service public.

Pour que ces postes soient opérationnels dès septembre 2002, il est nécessaire de procéder à leur création dès aujourd'hui et ce, par anticipation sur les 85 créations d'emplois prévues dans le cadre des accords ARTT.

En conséquence, il est proposé les créations suivantes :

Direction de l'eau :

- trois postes d'agent technique qualifié pour la station de Pierre Bénite, postes n° 02510681, 02510682 et 02510683 ;

Direction de la logistique et des bâtiments :

- deux postes d'agent technique qualifié pour l'hôtel de Communauté, postes n° 02400443 et 02400444,
- un poste d'agent de maîtrise pour le centre d'échange de Lyon-Perrache, poste n° 02400445 ;

Dans le cadre de la résorption de l'emploi précaire, il est proposé la création de postes afin de permettre le recrutement des agents en contrat emplois consolidés ayant obtenu l'avis favorable au recrutement de leur chef de service et dont le contrat arrive à échéance.

En conséquence, il est proposé la création de postes d'agent administratif suivante :

Direction générale des services

Marchés publics et affaires juridiques

- un poste d'agent administratif, poste n° 02150011.

Délégation aux services urbains et à la proximité

Direction de la voirie :

- un poste d'agent administratif, poste n° 02520613.

Missions territoriales

Certaines zones de l'agglomération font l'objet d'opérations d'aménagement importantes. Afin de coordonner l'action des nombreux services de la communauté urbaine de Lyon, des communes ou des organismes extérieurs concernés par ces aménagements, il a été décidé, en 1997, de mettre en place des équipes chargées de veiller au bon déroulement des opérations.

Ces équipes sont pilotées par des organismes tels que la SERL, l'Agence d'urbanisme ou dirigées par des agents de la Communauté urbaine ou des communes concernées.

La mission concernant le secteur de Gerland était, jusqu'à présent, pilotée par un agent de l'Agence d'urbanisme appelé aujourd'hui à d'autres missions.

Il convient donc de procéder à la création d'un poste de chargé de mission afin de permettre la poursuite de cette opération. C'est pourquoi il est proposé la création d'un poste de cadre A par référence au cadre d'emplois des ingénieurs (poste n° 02120034).

B - Transformations d'emplois -

Direction générale des services

Direction des ressources humaines

L'évolution des missions de la DRH, notamment en matière de recrutement, justifie la transformation d'un poste d'adjoint administratif en un poste de rédacteur territorial (poste n° 94200073).

Délégation générale au développement économique et international

Direction de l'action foncière

L'évolution des missions de l'action foncière nécessite la transformation d'un emploi d'attaché territorial en un emploi de technicien territorial (poste n° 94700008).

C - Revalorisation indiciaire -

Par délibération n° 2001-2553 en date du 10 septembre 2001, a été créé un poste de collaborateur de cabinet (poste n° 01100039) rémunéré dans la limite de l'indice 1200. Les responsabilités afférentes à ce poste nécessitent de porter l'indice de rémunération de celui-ci à 1465 ;

Vu ledit dossier ;

Vu ses délibérations n° 1997-1523 et 2001-2553, respectivement en date des 17 mars 1997 et 10 septembre 2001 ;

Où l'avis de sa commission proximité, ressources humaines et environnement ;

DELIBERE**1° - Procède :**

a) - aux créations d'emplois suivantes :

Délégation générale aux services urbains et à la proximité*Direction de l'eau :*

- trois postes d'agent technique qualifié pour la station de Pierre Bénite, postes n° 02510681, 02510682 et 02510683 ;

Direction de la logistique et des bâtiments :

- deux postes d'agent technique qualifié pour l'hôtel de communauté, postes n° 02400443 et 02400444,
- un poste d'agent de maîtrise pour le centre d'échanges de Lyon-Perrache, poste n° 02400445 ;

Direction de la voirie :

- un poste d'agent administratif, poste n° 0520613 ;

Direction générale des services :*Marchés publics et affaires juridiques :*

- un poste d'agent administratif, poste n° 02150011 ;

b) - aux transformations d'emplois suivantes :

Direction générale des services*Direction des ressources humaines :*

- un poste d'adjoint administratif en un poste de rédacteur territorial (poste n° 94200073) ;

Délégation générale au développement économique et international*Direction de l'action foncière*

- un poste d'attaché territorial en un poste de technicien territorial (poste n° 94700008) ;

c) - à la revalorisation indiciaire suivante :

- d'un poste de collaborateur de cabinet (poste n° 01100039) de l'indice majoré 1200 à l'indice majoré 1465.

2° - La dépense supplémentaire en résultant, soit 90 000 €, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de la Communauté urbaine - exercice 2002 - comptes 641 110 et 641 310 du budget principal et 641 110 du budget annexe de l'assainissement.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,